

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE BAGUER-MORVAN  
DU 25 JUILLET 2023**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Bagger-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, le vingt-cinq juillet deux-mille vingt-trois à dix-neuf heures quarante-cinq, sous la présidence de Monsieur BOURDAIS Olivier, Président.

**Etaient présents** : M. BOURDAIS Olivier, Président, Mmes COMMEREUC Sylvie, COSNARD Céline, DESNOS Marie-Françoise, HELLO Vanessa, JACQUET Marie-Christelle, LEVEQUE Dominique, MOTTE Stéphanie, WERSCHUREN Sylvie, M. REMOND Louis.

**Absente excusée** : Mme PEUVREL Sophie.

**Secrétaire de séance** : Mme HELLO Vanessa

**Date de convocation** : 19 juillet 2023

**N° 2023-07-16 : ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 7 juin 2023 pour l'application du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour le CCAS de Bagger-Morvan au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- ADOPTE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- PRECISE que la nomenclature M57 s'appliquera au budget principal du CCAS tenu en comptabilité M14 ;
- PRECISE qu'il n'y aura pas d'amortissement. Les frais d'études non suivis de réalisation seront sortis par opération d'ordre non budgétaire par le comptable au vu d'un certificat administratif de l'ordonnateur comme l'autorise la M57 pour les communes de moins de 3 500 habitants ;
- MAINTIENT le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- AUTORISE Monsieur le Président mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N° 2023-07-17 : PRET D'HONNEUR**

Monsieur le Président du CCAS soumet au Conseil d'administration une demande de prêt sollicité par [REDACTED].

Après échange, [REDACTED] n'a pas souhaité maintenir sa demande, M. le Président propose de retirer ce sujet de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- APPROUVE le retrait de ce point inscrit à l'ordre du jour.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Réforme des services autonomie**

Mme COMMEREUC, Vice-Présidente du CCAS, transmet au Conseil d'administration la présentation relative à la restructuration du secteur des services à domicile en rapprochant ou fusionnant les SAAD, SSIAD et SPASAD. L'objectif est d'obtenir deux catégories de services autonomie à domicile :

- ceux dispensant de l'aide et du soin
- ceux ne dispensant que de l'aide

Un modèle intégré (aide + soins) est à privilégier, notamment par fusion du SAAD avec un ou des ex-SSIAD. Sur notre secteur, le SSIAD est géré par l'ADMR, le CCAS de Dol-de-Bretagne a donc conventionné avec l'ADMR afin de répondre à la réglementation.

Une réunion de concertation avec le Département et l'ARS est programmée le 9 octobre 2023.

### **Personnel**

Mme COMMEREUC informe les membres du CCAS des difficultés rencontrées au cours du mois dernier avec des arrêts de travail cumulés avec les congés d'été. Afin de permettre le fonctionnement du service, les ménages ont dû être interrompus au profit de l'aide aux personnes.

Mme COMMEREUC précise que Mme BELHOTE Patricia a fait valoir ses droits à la retraite. Un pot de départ sera organisé le 15 septembre 2023 à 18 h 30.

### **Portage des repas**

Mme COMMEREUC fait part au Conseil d'administration d'une convention datant de 2009, entre le CCAS et l'association AMPER, pour un service de portage de repas à domicile. Une participation à hauteur de 0.19 € par habitant est versée chaque année à AMPER.

Le Conseil d'administration propose de contacter l'association pour connaître le nombre de bénéficiaires de ce service et de résilier la convention s'il n'est pas ou peu utilisé.

### **Association Les Moutons Electriques**

Mme COMMEREUC informe le Conseil d'administration d'une rencontre avec l'association Les Moutons Electriques dont l'objectif est de développer la culture numérique sur le territoire. En partenariat avec l'Ageclic, 15 séances seront organisées à partir de janvier 2024, pour un groupe de 10 à 15 personnes âgées de plus de 60 ans.

### **Semaine bleue**

Mme COMMEREUC sollicite les membres du CCAS sur une éventuelle participation à la Semaine bleue. Pour 2023, elle se déroulera entre le 2 et le 8 octobre sur le thème « Vieillir ensemble une chance à cultiver ! ».

Le Conseil d'administration propose de contacter les écoles à la rentrée pour une animation intergénérationnelle autour d'un jardin partagé.

### **Logement rue Chateaubriand**

M. le Président revient sur le dégât des eaux constaté au rez-de-chaussée en septembre 2022. Après expertises des assurances et réalisation des travaux, la locataire a réintégré le logement le 15 juillet dernier. L'ensemble des réparations (murs, sols, peintures, plomberie, ...) représente plus de 10 000 € pris en charge par l'assurance.

Mme COMMEREUC précise que le logement du 2<sup>ème</sup> étage est maintenant occupé par deux jeunes et toujours loué par l'association CAMADOL.

### **Achat barnum**

M. le Président annonce au Conseil d'administration l'achat d'un barnum de 3 x 3 mètres pour permettre la réalisation d'animations dans de meilleures conditions (manifestations diverses, activités du village d'or, ...).

### **Repas des personnes âgées**

Les membres du CCAS interrogent sur l'organisation du repas des personnes âgées. Après échanges, la date du 8 octobre 2023 est retenue (à confirmer selon la disponibilité des traiteurs). Ce repas sur le thème de la guinguette clôturera la Semaine bleue. Comme l'année précédente, les personnes de 75 ans et plus seront invitées.

### **Formation**

Mme COMMEREUC avise le Conseil d'administration qu'une formation premiers secours a été réalisée en juin auprès des agents du SAAD et de la commune.

### **Location du minibus**

Mme COMMEREUC fait part aux membres du CCAS de la demande d'une famille d'un résident de l'EHPAD pour louer le minibus à l'occasion d'une fête familiale. Outre l'accord de l'assurance et une éventuelle demande d'habilitation, considérant l'organisation des états des lieux, le Conseil d'administration maintient la location du minibus uniquement aux associations.

### **Enquête de satisfaction**

Mme COMMEREUC précise aux membres du CCAS qu'ils sont destinataires du résultat de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des bénéficiaires du service d'aide à domicile.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 00.

La secrétaire de séance  
Vanessa HELLO



Le Président  
Olivier BOURDAIS

